

Soutenir son mémoire en sciences de l'éducation ou en formation des enseignant.es

Information à l'usage des candidat.es

Olivier Maulini, février 2022

Ce bref *vade-mecum* est destiné aux candidat.es en passe de soutenir leur mémoire en sciences de l'éducation (en Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation) ou en formation pour l'enseignement (à l'Institut universitaire de formation des enseignant.es). Ce n'est pas un document officiel, mais un texte personnel à usage limité. Les principes et les étapes auxquels il fait référence peuvent évidemment varier en fonction des circonstances, des directeurs du travail et des jurés impliqués. Je ne fais ici état que des règles génériques ou de la manière dont je les complète personnellement.

Quelle est la fonction de la soutenance ?

La soutenance d'un mémoire est un moment important de la vie de candidat.e et de celle de l'institution. C'est un rituel qui est soumis à certaines règles, des règles qui sont à la fois une contrainte et une ressource pour les acteurs impliqués. Le cérémonial est réduit au minimum, et il est orienté vers ce qui compte d'abord dans la soutenance : le débat intellectuel.

Les échanges doivent être respectueux des personnes et de leur travail, mais c'est aussi pour cela qu'ils peuvent être francs, voire vifs. Si l'étudiant.e veut « défendre » son texte, il faut bien que les juré.es le « disputent » et donc le discutent un peu. C'est la règle du jeu : les remarques et les questions peuvent être critiques, charge au ou à la candidat.e d'apporter des arguments et des réponses convaincantes. Si un public « profane » (parents, amis, etc.) vient assister à la soutenance, il peut être bon de lui préciser cela à l'avance. Si la discussion est « pointue » ou « frontale », ce n'est pas parce que le travail est de mauvaise qualité. Souvent, c'est même l'inverse.

En fin de soutenance, le directeur s'exprime à son tour. Il peut revenir sur certaines des critiques et en nuancer la portée. Les choix théoriques et méthodologiques du ou de la candidat.e ont certes leurs limites, mais ils ont aussi une histoire, que seul le directeur connaît. Il peut rappeler les deuils effectués en cours de route, évoquer des hésitations, assumer sa propre responsabilité dans les orientations principales du texte, évoquer un processus très riche dont le produit ne donne qu'une idée partielle. Cela permet de relativiser certains enjeux et de soutenir l'auteur.e dans ses choix.

Comment la soutenance se déroule-t-elle ?

Le rituel se déroule en six temps principaux :

1. Ouverture par le directeur, qui préside en même temps le jury. Présentation du candidat, du titre du mémoire, des membres du jury. Rappel des règles du jeu et des phases de la soutenance. [10']
2. Présentation du mémoire par son auteur.e. Il ne s'agit pas faire un résumé de la recherche, mais d'aborder quelques points essentiels : les intentions initiales, les questions posées, les résultats obtenus, les limites méthodologiques, les perspectives, le cheminement personnel. Une bonne soutenance apporte une plus-value par rapport au manuscrit : elle peut même démontrer que le ou la candidat.e a relu son texte et qu'il ou elle a progressé depuis dans sa réflexion. Les jurés seraient à l'inverse contrariés si on leur répétait purement et simplement les choses qu'ils viennent de lire. Plus le public est nombreux et peu informé, plus il est cependant possible (voire recommandé) d'en tenir compte, donc d'explicitier le propos en partant du principe que les personnes n'ont pas lu le texte.

Finally, the most appreciated competence is the *prise de distance réflexive* : rereading his text by putting oneself in the place of a Quebec reader who would find it in 20 years – he does not know the FPSE, the CIIP, the EPSE, or the Plan d'études romand... – allows for looking at the research and evaluating it out of context, with a maximum of lucidity. If it is judged useful, the presentation can include multimedia resources (images, films) and be accompanied by a paper table. It is recommended to come in advance to test the installation. Technical services of the University are available (+41 22 3799911 or infomail@unige.ch). [20-25']

3. Reactions of jurors (three people minimum : besides the director, at least one member of the teaching staff or assistant of the Section ; the or the third juror can be an external personality to the Faculty or to the University s/he is holder of a master's degree in education sciences or of an equivalent title, the former licenses having this status). Each juror takes the word in turn, in the order announced in (1). Generally, one starts with the experts furthest from the work, to finish with the jurors closest, then the director. Each intervenor proposes a reading of the memoir, identifies issues, signals strengths and weaknesses, advances hypotheses or counter-hypotheses, suggests possible modifications for publication, poses questions. He/she speaks for fifteen to twenty minutes, after which the or the candidate is invited to answer, react, explain his choices, etc. for ten minutes. If the juror is satisfied with the answers given, one goes to the next juror. At each time, the or the candidate listens to the intervenor without reacting : he/she notes the questions and answers them. As the discussion progresses, it can broaden. A juror who has « passed his turn » can rebound on a question, and intervene again. In case of need, the director assumes the distribution of speaking turns. [30' au total par juré.e (hors directeur), soit entre 60 et 90' cumulées en fonction de leur nombre]
4. Conclusion. The director, who has not yet expressed himself up to now, finishes by returning to the previous interventions. He can explain certain choices of the or the memorand, recall the main steps of the process, signal to his turn the strengths of the work and its insufficiencies, but by bringing elements of explanation. He reminds that the memoir is certainly a scientific work, but that it is also – pedagogy of project obliges – a way for the author to *apprendre* to elaborate and conduct research. Some imperfections are therefore acceptable. They are often the sign of what has been learned, and of what remains to be learned, perfected, etc. The or the candidate is the last to have the word : he can therefore react to the director's proposals if he/she wishes, without this being an obligation. [30']
5. Délibération. The jury must proceed in secret to the final evaluation. If a public is present, it withdraws. Otherwise, it is the candidate who leaves the room. This clause also applies if one or several jurors intervene in a videoconference). After deliberation, everyone takes place in the room, but without sitting down. [20-30']
6. Proclamation des résultats. The director announces solemnly the result. The memoir (written) and the defence (oral) are noted together, on a scale of appreciation from 0 to 6 degrees. In case of a note superior to 4, the memoir is valid. It is followed by congratulations and applause. Then it happens that the or the candidate addresses personally and informally the public, in particular to thank the people present. But this is not an obligation. A minutes report in which the numerical note is then signed by the or the candidate. NB : The jury can use the scale of notes (up to 6 or a quarter of a point). The work defended is judged « sufficient » as soon as it obtains at least the note of 4.0. Any other result increases the appreciation and must be taken into account

ce qu'il est : une façon de dire que le travail est plus, voire beaucoup plus que suffisant : satisfaisant, bon, très bon ou excellent. [5']

La durée totale de la soutenance peut ainsi atteindre deux bonnes heures. À quoi peut ou non s'ajouter un apéritif servi devant la salle de soutenance (pas à l'intérieur), ou ailleurs. Le ou la candidat.e est entièrement libre de la manière dont il ou elle veut réunir le public, sa famille et/ou ses proches pour fêter l'événement.

Comment annoncer la soutenance ?

La soutenance est publique, ouverte à tous. Le ou la candidat.e peut inviter les personnes qu'il ou elle souhaite. Avec son accord, le directeur peut lui-même envoyer des invitations et/ou publier une annonce.

À quoi faut-il encore penser ?

- Le ou la mémorant.e soutient son mémoire : il est donc préférable de l'avoir avec soi, annexes comprises... Les données recueillies peuvent aussi servir : autant les avoir dans son sac, pour répondre cas échéant – et sur pièces – à une interpellation.
- La soutenance peut déboucher sur d'ultimes demandes de correction, éventuellement de réécriture de certains passages. Dans certains cas, c'est le titre du manuscrit qui est modifié. Il est donc recommandé de ne pas planifier son départ en vacances au lendemain de la soutenance. Deux ou trois jours d'intervalle peuvent servir à réaliser les modifications.
- Après la soutenance et les corrections requises par le jury, le ou la candidat.e est responsable de déposer les pièces officielles auprès du secrétariat des étudiant.es, en particulier le procès-verbal de soutenance signé pour tou.tes les juré.es et par lui.elle-même.
- Si la recherche a demandé une autorisation de prélever des données dans les écoles genevoise, un bref rapport/résumé du travail doit être adressé à la Commission *ad hoc*.
- Pour se préparer à la soutenance, on peut avoir envie d'assister à celle d'autres candidat.es. Contacter le directeur au besoin.
- Si des questions restent en suspens, ne pas hésiter à contacter le directeur qui y répondra volontiers.